



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à huis clos, en vidéo conférence, le lundi 1er mars 2021 à 20 h 15, sont présents la conseillère et les conseillers suivants:

Madame Marie-Eve Denicourt et messieurs Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, la directrice des loisirs madame Odile Gauvin, l'adjointe administrative madame Yannick Gagnon.

#### ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2. Adoption du procès-verbal
    - 2.2.1. Séance ordinaire du 1er février 2021
  - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
  - 2.4. Rapport sur les plaintes
  - 2.5. Mise en place de courriels municipaux
  - 2.6. Adoption du règlement 21-379 constituant le fonds vert
  - 2.7. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 21-380 pour établir la répartition des coûts des travaux correctifs de la Décharge des Vingt, branches 12-15-16
  - 2.8. Offre de services juridiques - dossiers de la Cour municipale
  - 2.9. Politique relative à la tenue vestimentaire
  - 2.10. Politique relative à la consommation de drogue, d'alcool et de médicaments
  - 2.11. Politique de reconnaissance de services et d'événements sociaux
  - 2.12. Signataires de l'entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié à la biodiversité
  - 2.13. Appui envers la campagne "Vers des collectivités durables"
  - 2.14. Renouvellement du plan d'entretien annuel ldside-Concerto
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
  - 3.2. Embauche de deux pompiers volontaires
4. TRANSPORT
  - 4.1. Appel d'offres - Réfection du rang Sainte-Anne
  - 4.2. Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale, volet Accélération
  - 4.3. Sécurité routière - passage des motoneiges
5. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 5.1. Dépôt du rapport annuel de la qualité de l'eau potable 2020
  - 5.2. Jour de la Terre 2021
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
  - 6.1. Herbe à poux - Sensibilisation de la population
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
  - 7.2. Demande CPTAQ pour le lot 4 390 556 (1734, chemin de la Grande-Ligne)
8. LOISIRS ET CULTURE
  - 8.1. Rapport du Service des loisirs, culture et communications
  - 8.2. Demande de subvention pour le journal Le Flambeau
  - 8.3. Offre de services de ZesteConseils pour l'animation de la rencontre de réflexion sur le loisir avec l'ALSA
  - 8.4. Changement de représentante auprès du comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV)
  - 8.5. Changement de la représentante municipale auprès du sous-comité loisirs - CRSQV
  - 8.6. Embauche d'un remplaçant-surveillant des installations hivernales de loisir
  - 8.7. Journée de réflexion avec les loisirs - Réponse à l'ALSA
9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES DIVERSES  
11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier à 20 h 15.

**Période de questions**

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal. De plus, le public a été invité à présenter ses questions au conseil municipal, par écrit en transmettant leur demande par le moyen de leur choix (poste, télécopieur, courriel ou livré à l'hôtel de ville).

Aucune question posée à monsieur le maire.

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

21-03-56

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'adopter l'ordre du jour tout en ajoutant le point 8.7 *Journée de réflexion avec les loisirs - Réponse à l'ALSA* et en gardant le point affaires diverses ouvert.

Adoptée à l'unanimité

**Adoption du procès-verbal**

21-03-57

**Séance ordinaire du 1er février 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 février 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 février 2021 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

21-03-58

**Adoption des comptes et engagements de crédits**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2021 et s'en déclare satisfait;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Yves Barrette;

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 243 203,30 \$ et autorisation est donnée au directeur général et secrétaire-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	3969 à 3992	pour	97 002,47 \$
Chèques fournisseurs	81778 à 81835	pour	107 922,95 \$
	81836 à 81845	pour	7 970,10 \$
Rémunération	501582 à 501615	pour	30 307,78 \$

Adoptée à l'unanimité

**Rapport sur les plaintes**

Aucune plainte reçue

21-03-59

**Mise en place de courriels municipaux**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu de créer des adresses courriels municipales pour les membres du conseil de Saint-Alexandre et d'assumer les frais annuels de 55,81\$ par adresse électronique.

Adoptée à l'unanimité

21-03-60

**Adoption du règlement 21-379 constituant le fonds vert**

**ATTENDU QUE** conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de règlement 21-379 constituant le fonds vert était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence, été remise aux membres du conseil municipal ;

**ATTENDU QUE** dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public ;

**ATTENDU QU'**avant l'adoption du règlement, le directeur général et secrétaire-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apportée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu que le règlement 21-379 constituant le fonds vert soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

**Avis & dépôt**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 21-380 pour établir la répartition des coûts des travaux correctifs de la Décharge des Vingt, branches 12-15-16**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Florent Raymond qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin d'établir la répartition des coûts des travaux correctifs de la Décharge des Vingt, branches 12-15-16.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Florent Raymond dépose une copie du projet de règlement 21-380 pour établir la répartition des coûts des travaux correctifs de la Décharge des Vingt, branches 12-15-16.

**21-03-61**

**Offre de services juridiques - dossiers de la Cour municipale**

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu de mandater Me Marie-Pierre Bérubé comme procureure de la municipalité de Saint-Alexandre auprès de la Cour municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité

**21-03-62**

**Politique relative à la tenue vestimentaire**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Yves Barrette et résolu d'adopter la *Politique relative à la tenue vestimentaire* et de nommer le directeur général et secrétaire-trésorier comme étant le responsable de l'application de cette politique.

Adoptée à l'unanimité

**21-03-63**

**Politique relative à la consommation de drogue, d'alcool et de médicaments**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'adopter la *Politique relative à la consommation de drogue, d'alcool et de médicament* et de nommer le directeur général et secrétaire-trésorier comme étant le responsable de l'application de cette politique.

Adoptée à l'unanimité

**21-03-64**

**Politique de reconnaissance de services et d'événements sociaux**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu d'adopter la *Politique de reconnaissance de services et d'événements sociaux* et de nommer le directeur général et secrétaire-trésorier comme étant le responsable de l'application de cette politique.

Adoptée à l'unanimité

**21-03-65**

**Signataires de l'entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié à la biodiversité**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a adopté la résolution 20-09-212 afin de contribuer au Fonds des municipalités pour la biodiversité de la Société pour la nature et des parcs du Québec et de la Fondation de la faune du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu le projet d'entente et que les membres du conseil municipal en ont pris connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre réitère son engagement envers le Fonds des municipalités pour la biodiversité ;

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre approuve le projet d'entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié ;

QUE monsieur Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre, et monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de Saint-Alexandre, soient autorisés à signer ladite entente au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre ;

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre effectue une contribution annuelle de 1 033\$ pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité

**21-03-66**

**Appui envers la campagne "Vers des collectivités durables"**

**ATTENDU QUE** les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

**ATTENDU QU'** au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

**ATTENDU QUE** des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

**ATTENDU QUE** pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

**ATTENDU QUE** les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

**ATTENDU QUE** les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

**ATTENDU QUE** Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

**ATTENDU QUE** le rapport intitulé *La voie à suivre* pour Postes Canada, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population qui sont en constante évolution;

**ATTENDU QUE** le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins et bien davantage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu que la municipalité de Saint-Alexandre appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-03-67

**Renouvellement du plan d'entretien annuel Idside-Concerto**

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu de renouveler le plan d'entretien annuel pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 avec Société Plan de Vol inc./IdSide - Concerto Web/Conseil sans papier au montant de 3 477,99 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

21-03-68

**Service de sécurité incendie - Rapport**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu de déposer le rapport du mois de février 2021 présenté par Monsieur Benoît Brodeur, directeur SSI, devant le conseil représentant les sorties suivantes:

- 2 appels premiers répondants
- 2 appels incendies

21-03-69

**Embauche de deux pompiers volontaires**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Yves Barrette et résolu d'accepter l'embauche de deux nouveaux pompiers à la caserne de Saint-Alexandre, soit monsieur Olivier Tremblay et monsieur Stéphane Venne.

Adoptée à l'unanimité

4. **TRANSPORT**

21-03-70

**Appel d'offres - Réfection du rang Sainte-Anne**

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, procède au lancement de l'appel d'offres public par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal Constructo pour les travaux de réfection sur le rang Sainte-Anne selon le devis préparé par l'ingénieur Joël Gauthier, ingénieur chez FNX Innov, en date du mois de février 2021 ;

DE nommer monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier, personne responsable de l'octroi du contrat selon le règlement de gestion contractuelle de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

21-03-71

**Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale, volet Accélération**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre choisit d'établir la source du calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu ;

**ATTENDU QUE** le chargé de projet de la municipalité, M. Marc-Antoine Lefebvre, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu que le conseil de Saint-Alexandre autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

21-03-72

**Sécurité routière - passage des motoneiges**

**CONSIDÉRANT QU'**une augmentation de la pratique de la motoneige a été observée sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexandre ;

**CONSIDÉRANT QUE** des motoneiges quittent les sentiers prévus à la pratique de la motoneige pour emprunter les rues résidentielles sur le chemin de la Station et sur la montée Lacroix ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence de motoneige sur certaines rues résidentielles amènent des enjeux de sécurité routière pour les piétons qui empruntent ces rues ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre accepte la pratique de la motoneige sur son territoire tout en garantissant la sécurité de tous les usagers de la route ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Yves Barrette et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre demande au club de motoneige Les Sabres de sensibiliser les membres et les utilisateurs des sentiers à respecter la signalisation routière, à effectuer leurs arrêts avant d'emprunter les rues résidentielles, à respecter la vitesse prescrite par la loi et à faire attention aux piétons qui circulent dans ce secteur ;

DE transmettre une copie de la présente résolution au club de motoneige Les Sabres.

Adoptée à l'unanimité

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

**Dépôt du rapport annuel de la qualité de l'eau potable 2020**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose le rapport annuel sur la qualité de l'eau potable pour l'année 2020.

21-03-73

**Jour de la Terre 2021**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu de participer à la campagne du Jour de la Terre, le 22 avril 2021 afin de démontrer notre engagement en faveur de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

21-03-74

**Herbe à poux - Sensibilisation de la population**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu de soutenir la «campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2021» de l'Association pulmonaire de Québec (APQ), tenue en collaboration avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et s'engage à mener des activités d'arrachage, de prévention et de sensibilisation.

Adoptée à l'unanimité

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**Service de l'urbanisme - Rapport**

Le rapport des permis du mois de février, émis par Louise Nadeau, inspectrice, totalisant neuf (9) permis est déposé.

21-03-75

**Demande CPTAQ pour le lot 4 390 556 (1734, chemin de la Grande-Ligne)**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par Valentine Cusson-Leduc et Hugo Chalifoux vise une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 4 390 556, soit à des fins de construction d'une résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain a déjà été utilisé à des fins résidentielles jusqu'en 1987;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur est desservi par l'aqueduc municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme à la réglementation municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le périmètre urbain de la municipalité, il ne reste, à ce jour, que 14 terrains vacants, et que la municipalité a accordé, au cours des 3 dernières années, 36 permis de constructions neuves à l'intérieur de ce périmètre;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction d'une résidence à cet emplacement s'inscrit à l'intérieur d'un secteur entouré d'espaces utilisés à des fonctions résidentielles et que le projet ne créera pas de contraintes supplémentaires aux activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain est irrécupérable pour des fins agricoles en raison de sa dimension et de sa localisation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu:

Que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Alexandre appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par Valentine Cusson-Leduc et Hugo Chalifoux et recommande à la Commission d'approuver la demande.

Adoptée à l'unanimité

## 8. LOISIRS ET CULTURE

### Rapport du Service des loisirs, culture et communications

Dépôt du rapport du Service des loisirs, culture et communications présenté par la directrice madame Odile Gauvin.

21-03-76

### Demande de subvention pour le journal Le Flambeau

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des Loisirs de Saint-Alexandre a demandé une aide financière pour le journal Le Flambeau de 2 500\$ en décembre 2020 pour l'année 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a refusé d'accorder l'aide financière ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des Loisirs de Saint-Alexandre demande à la Municipalité de revoir sa position et d'accorder le soutien de 2 500\$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre accorde le montant de 2 500\$ pour le journal Le Flambeau ;

QUE le versement de cette aide financière soit conditionnelle à la signature d'une entente avec le journal Le Flambeau quant à la publication d'informations municipales dans le journal Le Flambeau.

QUE le conseil de Saint-Alexandre désigne monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Odile Gauvin, directrice des loisirs, des communications et de la culture, pour négocier ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

21-03-77

### Offre de services de ZesteConseils pour l'animation de la rencontre de réflexion sur le loisir avec l'ALSA

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre entame une réflexion sur l'organisation du loisir à Saint-Alexandre ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre tiendra une journée de réflexion sur l'organisation du loisir avec les employés municipaux et l'Association des loisirs de Saint-Alexandre le 20 mars prochain ou à une date subséquente ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité de réflexion se déroulerait d'une façon virtuelle afin de respecter les mesures de la santé publique ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de retenir les services d'une professionnelle en animation de rencontre afin de permettre à l'administration municipale de participer pleinement à l'activité de réflexion ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu une offre de Zeste conseils Inc. ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Yves Barrette et résolu de retenir les services de Zeste conseils Inc. pour l'activité de réflexion sur le loisir pour un montant de 690\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

21-03-78

### Changement de représentante auprès du comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV)

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexandre a appuyé la création du Comité rural en santé et en qualité de vie (CRSQV) dans la résolution 19-01-19 ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette même résolution, la municipalité de Saint-Alexandre a désigné un représentant de la municipalité afin de participer aux rencontres du CRSQV ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le nom de la personne représentante de la municipalité de Saint-Alexandre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu:

Que la Municipalité de Saint-Alexandre délègue une ressource municipale, madame Odile Gauvin, directrice du service des loisirs, des communications et de la culture, pour participer aux rencontres

du CRSQV.

Adoptée à l'unanimité

21-03-79

**Changement de la représentante municipale auprès du sous-comité loisirs - CRSQV**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexandre a appuyé la création d'un sous-comité loisirs au sein du Comité rural en santé et en qualité de vie (CRSQV) dans la résolution 20-01-19 ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette même résolution, la municipalité de Saint-Alexandre a désigné un représentant de la municipalité afin de participer aux rencontres de ce sous-comité ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le nom de la personne représentante de la municipalité de Saint-Alexandre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu:

Que la Municipalité de Saint-Alexandre délègue une ressource municipale, madame Odile Gauvin, directrice du service des loisirs, des communications et de la culture, pour participer aux rencontres du sous-comité loisirs du CRSQV.

Adoptée à l'unanimité

21-03-80

**Embauche d'un remplaçant-surveillant des installations hivernales de loisir**

La conseillère Marie-Eve Denicourt déclare ses intérêts.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Yves Barrette et résolu d'accepter l'embauche de monsieur Randy Rijo Cuevas comme remplaçant-surveillant des installations hivernales.

Adoptée à l'unanimité

21-03-81

**Journée de réflexion avec les loisirs - Réponse à l'ALSA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre prévoyait tenir un atelier de réflexion sur la gouvernance des loisirs à Saint-Alexandre le 20 mars prochain ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre considère que la question de la gouvernance des loisirs doit être abordée prochainement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre prévoyait tenir cette rencontre dans un format virtuel afin de respecter les normes sanitaires de la direction de la Santé publique du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des Loisirs de Saint-Alexandre refuse de participer à l'atelier de réflexion sous sa forme virtuelle et qu'aucun représentant ne sera présent le 20 mars ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre ne sait pas à quel moment elle pourra à nouveau se réunir en présentiel ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre déplore le manque de souplesse de l'Association des Loisirs de Saint-Alexandre dans ce dossier ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré tout, l'Association des Loisirs de Saint-Alexandre tiendra son assemblée générale le 9 mars prochain en format virtuel ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre exprime sa déception face à la position prise par l'ALSA ;

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre demande à l'ALSA de revoir sa position quant à la possibilité de tenir l'événement en virtuel ;

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre propose de tenir une rencontre avec l'exécutif de l'ALSA afin de voir la possibilité de tenir ladite rencontre de réflexion.

Adoptée à l'unanimité

9. **CORRESPONDANCE**

Dépôt de la liste de correspondance du mois de février 2021

10. **AFFAIRES DIVERSES**

- Discussions d'une butte à glisser en lien avec une question de monsieur Martin Galipeau.
- Monsieur Bernard Rousselle nous informe que le Centre d'entraide régional d'Henryville cuisine maintenant dans leurs locaux plus de 200 repas pour venir en aide aux citoyens dans le besoin.

21-03-82

11. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 21 h 18.

Adoptée à l'unanimité

**Marc-Antoine Lefebvre**  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Luc Mercier**  
Maire